

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****GYNECARE GYNEMESH
PS**

Implant de suspension destiné au traitement du prolapsus des organes pelviens chez la femme par voie chirurgicale haute

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 23 juillet 2024

Faisant suite à l'examen du 23 juillet 2024, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 23 juillet 2024

Radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale :

La Société JOHNSON & JOHNSON informe la Commission qu'elle a arrêté au 1^{er} juin 2024, au niveau français, la commercialisation des références d'implant GYNECARE GYNEMESH PS précisées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Références	Modèles à radier	Code intra-GHS
GPSL	GYNECARE GYNEMESH PS	PVH002
GPSXL3		

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation français et regrette l'absence de mise en place d'étude post-inscription demandée lors de l'inscription du dispositif en juin 2021. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet un avis favorable à la radiation de la liste des produits de santé financés au titre des prestations d'hospitalisation prévue à l'article L.165-11 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

GYNECARE GYNEMESH PS, 23 juillet 2024

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr